

DERNIER APPEL

M. le Sénateur / Mme la Sénatrice,

De la part des groupes soussignés provenant de partout au pays, nous vous prions vivement de rejeter les amendements adoptés par le Comité permanent des Affaires sociales, sciences et technologie à la fin de son étude du projet de loi C-6, la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.

Chaque année, plus de 18 000 enfants se font, avec un produit de consommation, des blessures suffisamment graves pour qu'ils se retrouvent aux urgences d'un hôpital. Depuis plus de dix ans, environ 46 % des visites aux urgences des Canadiens âgés de 19 ans ou moins sont attribuables à des blessures causées par des produits de consommation. Afin de protéger la santé et la sécurité des citoyens canadiens, il faut adopter le projet de loi C-6 dans sa forme originale comme l'a fait à l'unanimité la Chambre des communes. L'adoption du projet de loi C-6 dans sa forme actuelle, avec les 22 amendements proposés, limite l'application de la loi.

Les amendements adoptés en comité soulèvent plusieurs problèmes graves :

- ils limiteraient la capacité de Santé Canada d'agir rapidement pour faire des rappels obligatoires du marchés des produits non-sécuritaires jugés dangereux pour les Canadiens ;
- ils limiteraient le pouvoir des inspecteurs de Santé Canada de visiter les locaux commerciaux ; et
- ils limiteraient la capacité d'agir des inspecteurs de la santé et de la sécurité relativement aux produits dangereux.

Si le projet de loi était adopté dans sa forme actuelle, les Canadiens ne bénéficieraient pas des protections accordées aux citoyens de nos principaux partenaires commerciaux, tels que les États-unis, l'Union européenne et l'Australie.

Option consommateurs, Safe Kids Canada et les autres partenaires dans les domaines de la santé, l'environnement et les droits des consommateurs s'inquiètent profondément de la présence de substances toxiques dans les produits de consommation et les jouets, ainsi que de la fabrication non-sécuritaire de ces biens.

Par exemple, le retrait récent du marché des lits d'enfant Stork Craft prouve que la loi actuelle ne permet pas au gouvernement du Canada d'agir de son propre chef lorsqu'un produit est dangereux. Il doit se fier à la bonne volonté des entreprises étrangères qui effectuent les rappels volontaires.

Au fil des années, les retraits du marché des produits pour enfants ont connu une augmentation importante, de 28 rappels volontaires en 2006 à 118 en 2008, ce qui représente une hausse de 235 pour cent sur trois ans.

À l'heure actuelle, des blessures évitables contribuent à surcharger le système de santé en plus de causer de l'absentéisme au travail et à l'école.

Nous voulons tous que nos enfants soient en sécurité pendant cette période des Fêtes et à l'avenir.

Lors de cette saison d'achats pour les Fêtes, nous vous prions d'accorder la priorité à la sécurité et au bien-être des Canadiens.
Nous recommandons vivement au Sénat de s'opposer aux amendements adoptés par le comité et d'adopter le projet de loi original tel que la Chambre des communes vous l'a transmis.

Je vous prie, M. le Sénateur / Mme la Sénateure, d'agréer l'expression des nos salutations distinguées.

Alberta Centre for Injury Control & Research
Atlantic Collaborative on Injury Prevention
Canadian Institute of Child Health
Child Safety Link
Eco-justice
Environmental Defence
Option consommateurs
Safe Kids Canada
Saskatchewan Prevention Institute
SMARTRISK